



Aveyron

Le 14 décembre 2015 à 17 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Bel, Annie Cazard, Corinne Compan, Cathy Mouly suppléante de Monsieur Régis Cailhol et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Vincent Alazard, Jean-Claude Anglars, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Éric Cantournet, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Michel Gantou suppléant de Monsieur Jean-louis Denoit, Serge Roques, Christophe Saint-Pierre, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Émilie Gral, Sylvie Lopez et Messieurs André At, Régis Cailhol, Sébastien David, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, .

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Annick Audiffred et Messieurs Bertrand Pelle suppléant de Monsieur Olivier Guiraud, Lionel Coursières, Éric Flores, directeur départemental, Alain Garibal, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Patrick Maviel suppléant de Madame Natalie Alazard Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

Membres absents ou excusés : Mesdames Natalie Alazard, Marie-Pierre Arènes payeur départemental, et Messieurs Michel Galtier, Olivier Guiraud, .

Membre de droit : Monsieur le préfet représenté par Monsieur Rémy Menassi, directeur de cabinet.

Date de convocation : 23 novembre 2015.

4 – CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Vu le rapport n° 5.

Considérant qu'il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Vu l'avis favorable du comité technique réuni ce jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide :

la suppression des postes à temps complet suivants :

* DANS LE CADRE D'UNE FIN DE MISE A DISPOSITION :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- 1 poste de commandant, à compter du 1^{er} août 2015 comme suite à la fin de mise à disposition d'un officier auprès de l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers.

* DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- 2 postes de sergent, à compter du 1^{er} juin 2015 comme suite à la nomination de 2 agents au grade d'adjudant (Avis favorable de la C.A.P. en date du 2 juillet 2015).

Filières Administrative, Technique et Médico-sociale :

- 1 poste de technicien principal de 2^o classe, à compter du 1^{er} octobre 2015 (Comme suite à la réussite d'un agent à l'examen principal de technicien principal de 1^o classe et sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).

la création des postes à temps complet suivants :

* DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES :

Filières Administrative, Technique et Médico-sociale :

- 1 poste de technicien principal de 1^o classe, à compter du 1^{er} octobre 2015 (Comme suite à la réussite d'un agent à l'examen principal de technicien principal de 1^o classe et sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente)

- 2 postes de techniciens, à compter du 1^{er} janvier 2016 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).

- 1 poste d'attaché, à compter du 1^{er} janvier 2016 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).

- 1 poste d'attaché principal, à compter du 1^{er} juin 2016 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).

Fait à Rodez, le 14 DEC. 2015

Le Président,

Jean-Claude Anglars

